



# VEHICLE SECURITY PROFESSIONAL

## PROFESSIONNELS DE LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES

Nous vous remercions de votre demande de renseignements concernant le Programme des professionnels de la sécurité des véhicules CASIS.

Veillez trouver ci-joint une demande d'inscription et un contrat d'utilisateur, ainsi que d'autres documents qui présentent un aperçu du Modèle de diffusion sécurisée des données et du Programme des professionnels de la sécurité des véhicules. Voir d'autres détails sur [www.vehiclegsecurityprofessional.ca](http://www.vehiclegsecurityprofessional.ca)

Le Programme des professionnels de la sécurité des véhicules (VSP) CASIS est la seule organisation agréée par les constructeurs automobiles (à part les réseaux de leurs propres concessionnaires) pour fournir un accès aux codes des clés, aux codes NIP, aux données sur la remise à zéro des interrupteurs d'allumage, aux pièces antivol et aux autres données sur la sécurité, à tous les fournisseurs de services de réparations automobiles et aux serruriers présélectionnés, pour les véhicules de leurs clients au Canada. L'accès aux sites Internet des fabricants d'équipement d'origine (FÉO) est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Le programme VSP fournit un numéro d'agrément et un mot de passe qui vous permettent d'acheter des codes de clé, codes NIP, codes de remise à zéro des interrupteurs d'allumage, et de télécharger des logiciels de sécurité, etc.

Si par exemple vous réparez un véhicule Mercedes Benz, ce service vous permettra d'accéder aux pièces antivol, normalement accessibles aux seuls concessionnaires agréés.

Les frais sont de 425,00 \$ (plus la TPS) (pour un total de 480,25 \$) pour cette autorisation qui est valable deux ans. Les frais couvrent aussi les coûts de présélection et de traitement de la demande.

Dès que vous avez reçu le mot de passe VSP et le code VSP CASIS, vous pouvez alors vous inscrire (créer un compte) sur le site Internet de chacun des constructeurs automobiles afin d'obtenir les données sur la sécurité dont vous avez besoin. N'oubliez pas : les données de service concernant la sécurité acquises en utilisant le « Registre » ne doivent pas être vendues, achetées, troquées, échangées ni partagées avec aucune personne (y compris un employé), entreprise, entité, ni aucune autre personne autre que le propriétaire du véhicule immatriculé.

Le partage des noms d'utilisateur et des mots de passe entre des personnes est strictement interdit. Toute violation de cette règle entraînera des mesures contre le propriétaire de l'entreprise VSP, y compris son retrait potentiel du programme ainsi qu'une restriction permanente d'obtention de tout autre numéro ou compte VSP ultérieur.

Si certains de vos employés doivent avoir accès aux sites Internet de sécurité des véhicules, vous devez demander de les ajouter comme d'autres comptes afin d'éviter de partager des données, ce qui constituerait une violation du règlement des Conditions d'utilisation. En général, le procédé de demande dure de 10 à 20 jours en moyenne, à partir de la date à laquelle nous avons reçu tous les documents nécessaires.

Il y a lieu de communiquer les documents suivants :

- Demande d'inscription et contrat d'utilisateur VSP signé, accompagnée du paiement en totalité (425,00 \$ plus TPS pour deux ans)
- Copie du certificat d'assurance de responsabilité commerciale pour 1 000 000 \$
- Copie de votre carte d'affaires, d'une lettre à en-tête ou d'une facture en blanc
- Copie de votre autorisation à exercer votre activité dans votre région, ainsi que votre numéro de taxe de vente ou votre permis d'occupation commerciale le cas échéant
- Copie de votre permis de réparations automobiles s'il est requis dans la région où votre commerce est établi, et de vos données de certificat commercial pour la province en question. Un permis provincial en matière de sécurité est également requis si vous êtes serrurier dans les provinces du Québec, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique.

Voir d'autres détails sur [www.vehiculesecurityprofessional.ca](http://www.vehiculesecurityprofessional.ca)

La liste des professionnels agréés est indiquée sur [www.findavsp.ca](http://www.findavsp.ca)

Les données d'accès aux sites Internet des constructeurs automobiles sont indiquées sur [www.OEMrepairinfo.ca](http://www.OEMrepairinfo.ca)

Pour toute autre question à ce sujet, veuillez contacter :

Programme des professionnels de la sécurité des véhicules CASIS

1 866 309 4272

[info@vehiculesecurityprofessional.ca](mailto:info@vehiculesecurityprofessional.ca)

Merci.

L'administrateur du Programme des professionnels de la sécurité des véhicules CASIS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Norris', with a stylized flourish at the end.

John Norris